

*Union  
Commerciale  
Neuchâtel*



# 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Union Commerciale de Neuchâtel

Fondée en 1875 par une poignée d'hommes jeunes et dynamiques l'Union Commerciale a marqué de son empreinte la vie de la Cité et du Pays de Neuchâtel pendant un siècle. Le rappel historique, en quatre volets couvrant une tranche de cinq lustres chacun, fait ressortir les heures de gloire aussi bien que les moments difficiles.

Le but de départ était de cultiver l'amitié et de parfaire la formation professionnelle. Pour le faire il fallait travailler, ce qui devait permettre d'avancer, d'où le **Travail-Progress** de la devise.

Rapidement l'activité de l'Union Commerciale dépassa ce double cadre pour s'étendre à des problèmes de culture et de divertissement. Aux travaux des membres s'ajoutèrent la passion du théâtre et plus tard celle de la musique. Les séances générales de l'Union Commerciale sont dans toutes les mémoires chez nos aînés qui se rappellent des Ravicini, Seinet, Meier et autres Hausmann. Elle furent suivies par des « montures » qui se métamorphosèrent en « revues » dans lesquelles s'illustrèrent les Richter, Châtel et von Gunten, qui furent les dignes continuateurs des Matthey, Marti et Thévenaz.

Sur l'initiative de Jean Pfaff l'orchestre des séances générales se transforma en orchestre symphonique « permanent ». Placé sous la direction d'Armand Barbezat puis d'Edouard Marchand, cet orchestre comptait parmi ses membres le professeur Henri Borle, Otto Schmidt et Alfred Chapuis. En 1936, soit dix ans après sa création, l'orchestre cessa son activité. Il devenait une charge trop lourde et surtout son chef ayant quitté Neuchâtel, le combat cessa faute de combattants.

L'activité actuelle de l'Union Commerciale est essentiellement axée sur la formation professionnelle et sur les questions sociales qui prennent une place de plus en plus importante. Il y a lieu de remarquer que dans ces secteurs on assiste à une évolution qui voit les pouvoirs

publics étendre considérablement leur champ d'activité empiétant sur des domaines jusqu'alors réservés à l'individu ou aux sociétés privées. Si cette évolution doit se faire dans l'intérêt de tous nous ne pouvons qu'approuver. Nous ne sommes hélas pas certains que ce soit toujours le cas.

Nous sommes nés et nous avons grandi dans un monde attaché à une certaine forme de vie en société, basée sur une certaine justice, baignée par certains principes de droit et de morale sociale. Parmi ces derniers figurent la liberté d'appartenir à un groupement déterminé. La liberté et le droit de faire partie de cette Union Commerciale qui est la nôtre et que nous aimons tant. C'est parce que nous ne sommes pas décidés à voir ces principes foulés aux pieds et servir de litière à ceux qui ne respectent rien que nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour que le blanc couleur royale et le vert symbole de l'espérance demeurent haut dans notre ciel. C'est parce que nous croyons en l'Union Commerciale que nous avons donné il y a vingt-cinq ans le mot d'ordre: **Nous maintiendrons**. Vingt-cinq ans ont passé. Nous avons fidèlement servi la Ville et le Pays de Neuchâtel, continuant en cela l'œuvre des frères Boullard qu'avait continuée avant nous Max Berthoud, Marcel Weber, Emmanuel Borel et André Richter, pour ne citer que ceux que nous avons eu le privilège de connaître et d'apprécier.

Nous avons maintenu et cela a été possible grâce à l'amitié de l'équipe dirigeante que nous remercions comme nous remercions nos sociétaires, nos amis et tous ceux qui par leur fidélité et par leur générosité permettent notre activité.

Que l'Union Commerciale continue à servir fidèlement sinon qu'elle entre dans l'histoire de « La plus belle des Patries ».

R. Amaudruz,  
président de l'Union Commerciale

# 1875-1900

La fondation: Vendredi 3 septembre 1875, quelques jeunes gens sont réunis au collège de la Promenade, à Neuchâtel. Ils décident de fonder une société, qui prendra le nom d'Union Commerciale et dont le but sera le développement général de ses membres, particulièrement en matières commerciales. Elle visera aussi à renforcer entre eux les liens de l'amitié.

Pour atteindre le but envisagé, la société organisera des cours à l'usage de ses membres, à qui elle offrira également l'occasion de se cultiver et de se retrouver en de fréquentes séances de travaux.

Cette rencontre de huit jeunes gens, dont l'aîné n'avait sans doute pas vingt ans et le cadet ne comptait pas plus de quinze printemps, a certainement passé inaperçue hors d'un certain milieu, très restreint. Mais aujourd'hui, placés comme nous le sommes à l'une des étapes du groupement prospère issu de la décision prise, nous nous plaignons à reconnaître qu'elle ne manquait pas de témérité. Prendre une décision est en soi peu de chose, l'important est d'en faire sortir une réalité vivante. Avouons que nos fondateurs ont accepté pleinement leurs responsabilités et qu'ils n'ont pas boudé à la tâche qu'ils s'étaient imposée.

Un cours de comptabilité est déjà ouvert dans l'hiver 1875-1876. Il est complété par d'autres dans les années suivantes: anglais, allemand, fonds publics, et même un cours éphémère de gymnastique a lieu. Plus tard furent aussi donnés des cours de danse et d'escrime. Les ressources du groupement, on le comprend, sont extrêmement limitées; aussi, pour restreindre le plus

possible les frais d'engagement, les membres aînés sont-ils chargés des cours pour débutants.

Dans la population neuchâteloise, l'Union Commerciale gagne des sympathies. Des négociants, des avocats, des notaires, des particuliers même lui apportent — sous la forme d'une cotisation annuelle de membre passif — une aide financière qui est des plus appréciées. La première année déjà, ces membres passifs sont au nombre de dix-huit. Ainsi épaulée, l'Union peut aller résolument de l'avant.

Période de croissance: Le nombre des membres reste à peu près stationnaire pendant une quinzaine d'années. La faute en est aux démissions fréquentes, que ne compensent pas toujours les admissions. Il semble bien qu'au début les jeunes gens ne se rattachent à la société que pour la durée des cours. Vont-ils être perdus définitivement pour celle-ci? Une mesure sage prévient le danger. En 1877 on crée la catégorie des membres honoraires, titre que la société peut accorder à ceux qui lui ont appartenu pendant plus de trois mois. Ainsi se constitue une phalange d'amis fidèles, un élément stable qui pourra, à l'occasion, renforcer l'activité des jeunes et la prolonger dans des milieux étendus. Mais un stage de trois mois est bien court; on ne tarde pas à le porter à six mois, puis à une année, et, quand l'effectif de la société s'élève sensiblement et qu'on a pris l'habitude de rester membre actif plus longtemps, à six ans.

Parmi les pionniers du début et leurs successeurs immédiats, qui contribuèrent tout particulièrement à créer la société, à consolider ses assises et à développer son action, il convient de

souligner le rôle déployé par les frères Boullard, Jules et Albert, morts malheureusement tous deux à 23 ans. Albert Boullard, plus cultivé, lettré même et poète à ses heures, est l'auteur du chant de l'Union Commerciale.

Plus près de nous, Henri Berthoud, fonctionnaire de l'administration des postes, devint membre actif en 1883; l'année suivante il était président de la société, poste qu'il occupa encore pendant quelques semestres. Sa nomination de membre honoraire, en 1887, ne signifia pas rupture des liens qui l'attachaient à l'Union Commerciale ni cessation de l'activité qu'il avait jusqu'alors déployée en sa faveur. Présent à toutes les manifestations unionistes, homme bienveillant et de bon conseil, Henri Berthoud fut, à maintes reprises, un guide sûr pour les comités et un collaborateur précieux dans l'élaboration des séances générales.

La mémoire d'un autre président mérite également d'être rappelée, celle de James Guinchard, imprimeur, fondateur, avec M. Charles Matthey, de notre « Unioniste ».

Tandis que la plupart des jeunes entrait dans l'Union Commerciale avec la ferme volonté de bénéficier des avantages qu'elle offrait et offre encore, et de compléter leurs connaissances professionnelles, d'autres n'hésitaient pas à lui consacrer de nombreuses soirées pour s'occuper de questions administratives ou pour alimenter les séances de travaux.

L'administration de la société était assez simple. Jusqu'en 1893, le comité était nommé pour six mois. La durée de ses fonctions fut portée dès cette date à une année, puis deux ans plus tard intervint une réorganisation de la société. L'accroissement de l'effectif l'exigeait, comme aussi le développement pris par les cours. On créa un poste de directeur des cours, qui fut confié à l'un des membres du comité, dont le nombre était porté à neuf, et, pour permettre aux sociétaires de faire du sport et de cultiver le chant, on mit sur pied quelques sections: section littéraire, qui continuait l'activité des séances de travaux, sections de gymnastique, de chant, de courses. D'autres pouvaient encore être créées avec l'assentiment du comité.

En 1893, on avait institué la catégorie des membres libres, dont pouvaient faire partie les actifs ayant plus de trois ans de sociétariat, mais avec cette condition qu'ils ne pourraient être nommés au comité. Cinq ans plus tard il fallut renoncer à admettre de nouveaux membres libres, à cause des conséquences qui en résultaient pour le recrutement du comité.

La réorganisation de 1895 fixa l'âge minimum des membres actifs à 17 ans, et, pour les jeunes de 15 à 17 ans qui désiraient adhérer à la société afin de suivre des cours, on créa une catégorie nouvelle, appelée improprement celle des membres externes.

Cours: L'objectif principal que les fondateurs avaient assigné à l'Union Commerciale était l'organisation de cours, où les membres pourraient acquérir des connaissances solides et utiles, propres à les favoriser dans le développement de leur carrière. Pendant dix-sept ans, les dépenses résultant de cette activité furent entièrement à la charge de la société. Une première subvention fédérale lui fut accordée en 1892, mais à Berne on préconisait la fusion de l'Union Commerciale avec la Société suisse des commerçants, section de Neuchâtel, parce qu'on ne voulait pas subventionner deux organismes poursuivant un but identique dans la même localité. Les Unionistes — on le comprend aisément — ne voulaient pas entendre parler de fusion. Pour arriver à une solution qui permit de recevoir la subvention fédérale sans toucher à l'autonomie des deux sociétés, on convint, de part et d'autre, d'organiser les cours en commun, sous la direction d'une commission mixte.

Cette mesure judicieuse a eu pour conséquence l'organisation de cours plus nombreux, ce qui ne fut pas sans influence sur le nombre des élèves et le recrutement de la société.

Culture générale: Le stimulant qu'a été la fondation de l'Union Commerciale et les sentiments d'amitié cultivés par ses membres ont eu, entre autres conséquences heureuses, celle d'inciter ses adhérents au travail et de leur insuffler un ardent besoin de s'instruire, non seulement dans le domaine professionnel, mais aussi au sens plus large du terme. La meilleure preuve de cet état des esprits est le succès que remportèrent les séances de travaux. Elles avaient lieu fréquemment, en général deux fois par mois, si bien qu'au cours des vingt-cinq premières années de la société, 653 séances furent tenues, où les membres présentèrent 1611 travaux.

Le zèle des participants à ces réunions, le goût prononcé de plusieurs pour les récitations et la diction devaient engager la société à s'affirmer dans une direction nouvelle: l'organisation de représentations théâtrales, appelées modestement Séances générales. La première eut lieu en 1877, à la salle de chant du collège de la Promenade; elle fut suivie d'autres en 1881, 1884, 1885, 1887 et dès lors régulièrement chaque année. La sympathie dont jouissait l'Union Commerciale dans la population de notre ville, le talent des acteurs et le soin donné à la préparation des programmes valurent à ces séances un succès qui s'affirmait d'année en année. Le moment vint où la salle de chant se révéla insuffisante; il fallut songer au théâtre.

N'était-ce pas de l'audace, de la part d'amateurs d'une société qui comptait 38 membres, que d'aborder la scène du théâtre? Cette audace, les Unionistes de 1890 l'ont eue, et comme la fortune sourit aux audacieux, le succès vint les récompenser. L'année suivante, il fallut jouer deux soirs, et plus tard trois soirs. L'Union Commerciale avait pris place, et une place très honorable, dans le théâtre d'amateurs de notre ville.

L'une des richesses de la société, dont on parle peu, mais que beaucoup apprécient, est la bibliothèque. Ses premiers éléments ont été rassemblés vers 1888, alors que l'Union Commerciale ne jouissait pas d'un local qui lui fut propre. Le désir, qui ne tarda pas à devenir une nécessité, d'offrir aux membres un local où ils pussent se retrouver, y lire les journaux et tenir séance, avait été agité à plus d'une reprise dans les séances. Enfin, en 1893, la société s'installa chez elle, place Piaget 9, au rez-de-chaussée et l'année suivante au faubourg du Lac 10. C'était encore bien modeste, cela devint bientôt insuffisant. Six ans plus tard, elle gagna le N° 8 de la rue du Pommier où des locaux spacieux étaient mis à sa disposition.

La bibliothèque suivit naturellement la société dans ses déplacements; elle fut la première à tirer avantage de locaux plus vastes, qui étaient devenus aussi pour elle une nécessité, en raison de l'accroissement constant du nombre des livres qui la composent.

Manifestations diverses: Dans la soirée qui réunissait, le 30 décembre 1875, les premiers membres de la société, Albert Boullard chanta quelques couplets d'une chanson qui, remaniée, fut adoptée comme « Chant de l'Union Commerciale ». Il ne semble pas que cette manifestation de fin d'année se soit renouvelée les années suivantes. Onze ans plus tard, toutefois, les Unionistes se retrouvaient au mois de septembre pour commémorer l'anniversaire de leur société. Ils le firent dès lors assez irrégulièrement, puis d'une façon suivie, et cette soirée, dénommée « tune », devint, en quelque sorte, la séance de réception des nouveaux membres. Une autre soirée, à laquelle étaient conviées les familles des Unionistes et qui se terminait par un bal, prit naissance à la même époque. Elle avait lieu, avec succès, digne pendant de celui des Séances générales, vers le milieu du mois de décembre.

Couleurs et emblèmes: Deux jours avant l'adoption du chant composé par Albert Boullard, l'Union Commerciale avait décidé que ses couleurs seraient vert-blanc-vert, portées en ruban par ses membres. La devise: « Travail-Progress ». Des couleurs aux armoiries, il n'y a qu'un pas, semble-t-il. Les Unionistes attendirent cependant jusqu'en 1892 avant de fixer d'une façon définitive les armoiries de leur société. Elles se blasonnent ainsi: de sinople à la bande d'argent, le tout chargé d'une ancre d'or entourée de deux serpents du même.

Bannières et écharpes: De même que la plupart des sociétés de cette époque, l'Union Commerciale était réservée au seul élément masculin. Il ne faut cependant pas croire que la gent féminine de notre ville ne lui portait pas un intérêt des plus sympathiques et n'applaudissait pas à ses succès. Aussi saisit-elle toutes les occasions de lui témoigner ses sentiments. Le 29 septembre 1878, un comité de demoiselles

remettait à l'Union Commerciale une bannière, ce qui fut le prétexte à une fête très réussie à l'île de Saint-Pierre. Douze ans plus tard, nouveau don d'une bannière, de la part des demoiselles de la ville. Fête à l'île de Saint-Pierre, à laquelle assistent plus de 500 personnes. Les Unionistes se retrouvent encore dans cette même île en 1897 pour recevoir une troisième bannière, due, cette fois encore, à la générosité de demoiselles.

Cette triple manifestation des sentiments que portait l'élément féminin de Neuchâtel à l'Union Commerciale avait été complétée du don de deux écharpes brodées, pour le président, en 1884 et 1892, et d'une corne à couvercle d'argent et viroles du même métal, en 1893.

Ces libéralités répétées eurent le don d'émouvoir les membres honoraires. Ils décidèrent de faire eux aussi un geste pour leur Union. Le 3 septembre 1896, au 21<sup>e</sup> anniversaire de la société, ils lui remirent une superbe coupe en argent. C'était le prélude à une manifestation jubilaire, qui se déroula quatre ans plus tard et dont le souvenir restera dans les annales de la société.

Le XXV<sup>e</sup> anniversaire: Lorsque, le 1<sup>er</sup> septembre 1900, un long cortège d'Unionistes, jeunes et vieux, précédés d'une fanfare, des trois bannières et de membres portant écharpes, coupe et corne, déambula dans les rues de la ville, ils pouvaient contempler, avec un légitime orgueil, le chemin parcouru depuis ce 3 septembre 1875.

Leur groupement comptait en ce moment 490 membres, soit 215 actifs, 99 honoraires, 130 passifs et 24 externes. Le nombre des cours organisés atteignait le chiffre de 26, réunissant, de l'Union Commerciale seule, 307 élèves.

Cette étape d'un quart de siècle se caractérise comme une période de luttes, d'efforts et de succès. Du modeste groupement de huit jeunes gens, elle a fait une société forte et prospère, bien assise en notre ville, et dont les mérites et les services rendus sont reconnus par chacun.

La manifestation du XXV<sup>e</sup> fut une réussite des plus complètes. Elle fut aussi le point de départ d'une nouvelle étape, en même temps qu'elle dotait l'Union Commerciale, grâce à l'initiative de deux de ses membres, de son vaillant organe: « L'Unioniste ».

† Léon Montandon

1875-1900

*Baie de l'Évole vers 1875*



# 1900-1925

La période d'existence de l'Union Commerciale qui s'étend de 1900 à 1925 et correspond à un magnifique essor, doit beaucoup à la période précédente, celle de son premier quart de siècle, où tout y était en puissance, en préparation, en espoirs. Les Unionistes du deuxième quart n'ont fait, en somme, que réaliser ce que leurs aînés avaient entrevu, discuté, souhaité, ébauché.

On compare, très justement, la vie des sociétés à celle de l'être humain. Après la jeunesse, avec ses idées généreuses et ses élans qu'il faut souvent refréner, viennent les années de maturité où l'aplomb nous permet d'agir et d'assumer des responsabilités, puis une verte vieillesse s'installe pendant laquelle on continue de lutter et de parfaire son œuvre. Ne parlons pas du déclin qui surgira sans doute un jour — que nous souhaitons très lointain — ni de la mort qui, pour les sociétés, n'est souvent qu'une transformation sur un plan social supérieur.

Le deuxième quart de siècle de l'Union Commerciale est donc celui de l'âge mûr, de la force, des réalisations, d'une plus grande renommée. On serait tenté de dire que c'est la période la plus florissante. Mais l'Unioniste, qui connaît toute l'histoire de la société qui lui est chère, n'oublie pas les ardeurs de la jeunesse, les espoirs de l'adolescence, les audaces qui marquèrent l'âge de majorité de son association, ni la crise de la cinquantaine, la lutte contre les premières infirmités et la désaffection, les efforts pour soutenir une réputation et maintenir son rang contre le poids des ans et les changements et modes qu'entraîne le Temps.

Ainsi donc cette époque comprise entre 1900 et 1925 apparaît-elle pour notre société comme très prospère: il nous semblait alors voir l'Union Commerciale parcourir une chaîne des sommets ! Jamais notre association ne fut plus de son temps, nécessaire et même indispensable, répondant aux préoccupations d'une jeunesse soucieuse, tout à la fois, de préparer son avenir professionnel et de se distraire sainement dans la culture intellectuelle et physique.

Tout cela, encore sous le regard des derniers fondateurs qui s'en allaient les uns après les autres, non sans avoir entendu les jeunes que nous étions leur demander si nous suivions bien la voie qu'ils s'étaient tracée.

Pour s'adapter aux circonstances du moment et à son développement, l'Union Commerciale revisait souvent ses statuts, notamment lorsque sa provision d'exemplaires était sur le point d'être épuisée par les nombreuses admissions qu'elle enregistrerait. Et cela arrivait tous les cinq ou six ans.

Chaque comité, mû par une saine émulation, s'ingéniait à trouver des moyens d'attirer le plus possible de jeunes gens dans la société. La suppression de la finance d'entrée, de 1904 à 1907, fit passer le chiffre annuel des admissions de 150 à 200 et même 236; mais la moyenne habituelle se rétablit bientôt et la qualité ne correspondit pas toujours à la grande quantité. Pourtant on

ne le regretta pas souvent, car l'Union Commerciale procura à des jeunes gens de condition très simple l'occasion de s'élever dans l'échelle sociale et même de jouer, plus tard, au sein de notre association, un rôle utile empreint de reconnaissance et de dévouement.

Au temps des demandes d'admission en masse, une d'entre elles doit être rappelée pour son originalité: celle que Justin Duplain (devenu plus tard l'écrivain Pierre Deslandes) écrivit en vers, et à laquelle le secrétaire d'alors répondit... en bouts rimés !

Fréquenter des cours organisés en commun avec la Société suisse des commerçants était évidemment le but principal de tous ces jeunes gens qui entraient à l'Union Commerciale. Mais les ressources variées qu'offraient les diverses sections (littéraire, d'étude des langues allemande et anglaise, de chant, de musique, de gymnastique, de courses, etc.) n'attiraient pas moins beaucoup d'Unionistes de tous les âges.

Ces sections rivalisent de zèle pour organiser et embellir les réunions et réjouissances de la société: les assemblées administratives et les séances de travaux, où l'on chantait, discutait et travaillait; la Tune-anniversaire de septembre où l'on se rendait en cortège aux lanternes avec la Musique militaire en tête; la fête de Noël où le Chalet de la Promenade et même, plus tard, la Rotonde étaient trop petits pour contenir la cohorte unioniste; les séances générales au théâtre où, durant quatre ou cinq soir, le public neuchâtelois venait applaudir acteurs, montu-ristes, chanteurs, danseurs et musiciens.

D'autre part, afin de propager les idées de prévoyance et d'économie parmi les Unionistes, diverses créations virent le jour. D'abord le « Groupe d'assurés » qui avait obtenu le titre de correspondant-percepteur de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire; puis un « Groupe d'épargne » qui n'enrichit pas ses adhérents, mais mit à leur disposition, à un moment donné, une somme d'argent ou des obligations à lots. Après l'assurance au décès et l'épargne, on s'occupa de l'assurance-maladie qui fut instituée après le cinquantenaire.

Un service de placement fonctionna dès 1904 et obtint des offres de places de négociants et d'anciens Unionistes de Neuchâtel et d'ailleurs.

A la même époque naquit l'Association des Vieux-Unionistes qui, depuis, marque une belle activité et maintient un utile et amical contact des aînés, tout en cherchant parfois à aplanir les difficultés des jeunes.

Notre société et celles des « Jeunes Commerçants de Lausanne » et des « Commis de Genève » créèrent, en 1908-1909, une « Fédération des Sociétés commerciales de la Suisse romande ». Dix ans plus tôt, nos aînés, oubliant que l'union fait la force, n'avaient pas voulu entendre parler de ce Giron romand qui, pourtant, respectait l'indépendance de chacune des sociétés adhérentes.

Avec les années, l'Union Commerciale avec ses plusieurs centaines de membres actifs, Jeunes-Unionistes, passifs et honoraires, devenait une « grosse machine » à manier. La besogne administrative, bien que répartie sur plusieurs têtes, était considérable.

Faire partie du comité était loin d'être seulement un honneur. Songeons que l'assesseur écrivait chaque fois de sa main quelques centaines de cartes de convocation et que le vice-caissier consacrait plusieurs soirs par semaine pour recevoir, inscrire et réclamer des cotisations mensuelles d'un franc à 400 membres environ. On envisageait déjà de confier à un secrétaire-caissier général tout le travail de bureau, mais l'Union Commerciale n'avait pas les moyens de le rémunérer.

Pour ne pas charger le comité de travaux supplémentaires, des commissions diverses étaient désignées pour s'occuper de la soirée de Noël, des séances générales, de la rédaction et administration de l'« Unioniste », ou de questions comme la revision des statuts. Cependant, il en manquait encore une, désirée par un comité: la « Commission consultative », créée en 1912-1913, mais à laquelle les comités subséquents n'eurent presque pas recours. On lui préféra une « Commission administrative » (7 mars 1918) chargée d'un gros travail matériel, des plus ingrats, qu'on enlevait aux membres du comité. Cette réforme n'eut pas les heureux effets que l'on en attendait. Au contraire, elle a modifié l'esprit de dévouement des responsables de la marche de l'Union Commerciale, pour le remplacer par un rejet de la gestion sur d'autres têtes.

En somme, cette nécessité de soutenir les comités, à coup de commissions diverses et d'essayer plusieurs moyens de résoudre la question de l'administration de l'Union Commerciale, n'était-elle pas causée par le temps de guerre dans lequel nous vivions alors? Comment l'Union aurait-elle pu traverser la crise de 1914-1918 et la période qui suivit, en échappant à leur funeste contrecoup moral? Le bel essor de notre société, après les fêtes du 25<sup>e</sup> anniversaire, faillit s'arrêter lors de la déclaration de guerre d'août 1914. Ce ralentissement, qui fut momentané, correspondait aussi à une crise de croissance et de développement accéléré. Les vaches maigres succèdent aux vaches grasses !



Le stationnement aux frontières tint éloignés de la direction de l'Union Commerciale et de ses sections de nombreux sociétaires. Il fallut faire appel à la vieille garde unioniste pour maintenir en activité toutes nos institutions. Grâce à la diligence et au dévouement des comités intérimaires, notre société se comporta bien pendant cette période troublée: les cours furent organisés comme d'habitude, le recrutement connut un plein succès, la bibliothèque réorganisée avait une grande « requise », les conférences se donnaient devant des salles bondées et les séances générales, malgré des mobilisations intempestives, eurent lieu chaque hiver.

Dans ce désarroi auquel on parait, notre vaillant petit journal — « L'illusionniste », comme disait la concurrence ! — maintenait le contact entre les membres, stimulait les énergies et soutenait le moral de tous. « Ceux de l'arrière », chargés de prendre soin de l'Union, s'étaient bientôt ressaisis. N'en faut-il pas voir un exemple dans la tentative, en hiver 1914-1915, d'organiser un orchestre permanent !

Puis l'on vit, en 1917-1918, la création d'une section de dames.

Le rôle joué par la femme pendant la première guerre mondiale a évidemment préparé les esprits à cette admission du sexe dit faible dans l'Union Commerciale et atténué l'exclusivisme masculin. S'administrant lui-même sous le patronage de notre société, ce nouveau fleuron unioniste apporta, dans nos sections un intérêt plus vivace, dans nos cours une émulation plus grande, au local un autre esprit, dans les familles une sympathie accrue et, à « L'Unionniste », un tirage augmenté.

Au moment de son cinquantenaire, l'Union Commerciale se composait de 263 honoraires, 229 actifs, 67 Jeunes-Unionistes, 176 dames, 48 correspondants et 285 passifs, soit au total 1068 membres. Elle avait accueilli plus de 5000 jeunes gens et demoiselles au cours de ses cinquante premières années d'existence. Il y eut 714 admissions de 1875 à 1900 et 4350 environ de 1900 à 1925. Ce dernier chiffre marque bien, arithmétiquement, le magnifique essor que prit l'Union Commerciale pendant son second quart de siècle.

Un autre fait vient encore visiblement souligner cette progression. Depuis 1893, l'Union Commerciale a possédé un centre de réunion, son propre local où ses membres purent « fraterniser, se récréer, lire et s'instruire ». Ce local, composé d'une, de deux, puis de plusieurs pièces, passa de la place Piaget 9 (1893-1894) au faubourg du Lac 10 (1894-1899), ensuite à la rue du Pommier 8 (1899-1907), à la rue du Trésor 4 dans le

bâtiment des Halles (1907-1912), enfin à la rue du Coq-d'Inde, d'abord au N° 10 (1912-1925) — la section de dames était au N° 20 depuis 1918 — puis, dès le 22 mars 1925, au N° 24, dans le bel immeuble en pierre de taille que la Société immobilière de l'Union Commerciale put acquérir avec l'aide de souscripteurs unionistes et... du Fonds de construction que des honoraires avaient constitué lors du jubilé de 1900 au moyen d'un reliquat de 65 francs, qui fit sourire au début, mais finit par devenir un capital important grâce à la générosité de nombreux sociétaires. Nouvelle preuve de la fidélité des Unionistes à leur devise: Travail-Progress, et de leur attachement à celle qui leur procura, dans leur jeunesse, des armes pour la vie et de saines distractions, et, plus tard, de beaux souvenirs et de solides amitiés.

† Louis Thévenaz

*1900-1925*

*Rue du Concert et Hôtel de Ville avant 1900*



# 1925-1950

Les fêtes du cinquantenaire viennent de se terminer. Leurs fastes resteront gravés dans la mémoire de tous les participants. Mais les fêtes ne sont pas tout et l'Union a une devise qui est tout un programme. Aussi, à peine les dossiers du cinquantenaire sont-ils refermés, à peine les participants sont-ils rentrés chez eux que le comité, avec Max Berthoud à sa tête, repart en guerre.

Le local attire les membres et la ruche unioniste bourdonne de plus belle. La fin de 1925 ne nous apporte rien de sensationnel. 1926 va être une grande année pour la musique. Un orchestre, eh oui ! un grand orchestre symphonique va se former. Que de travail en perspective, que de démarches pour réunir les capitaux nécessaires à l'achat d'instruments ! En 1928, l'Union lance un emprunt à cet effet. Des parts de 5 francs sont émises et les Unionistes, que nous reconnaissons à leur sens de la solidarité, souscrivent en grand nombre, car il faut arriver à 1000 francs.

Mais ne courons pas plus vite que le temps. Restons à 1926 puisque nous y avons si bien débuté. La Littéraire de cette époque est vivante et elle organise, à l'instar des conservatoires, un concours de déclamation. Notre local retentit de belles tirades et de poèmes magnifiques. Cette Littéraire infatigable qui, chaque année, présente ses Générales et ses revues, se lance dans « le temps des marquises ». André Richter, avec sa plume facile, écrit des revues pleines d'esprit, taquinant les célébrités locales ou les travers de ses concitoyens. Nous assistons à « Ne te froisse pas pour ça ».

Le Club d'échecs ne veut pas être en retard sur sa sœur lettrée, il organise son championnat

d'échecs. Nous vous assurons qu'à coups de dames et de rois, on se bat bien.

Grand événement en 1927. Le 31 mars, à la Salle des Conférences, l'orchestre fait pour la première fois retentir ses accords harmonieux et le public de notre ville lui fait un accueil chaleureux. Hélas, pourquoi faut-il que les membres de l'Union boudent un peu leurs musiciens. M. Armand Barbezat, professeur au Conservatoire, en est le meneur, M<sup>lle</sup> Ransonnet, cantatrice, la soliste.

Les sous-sections marchent à merveille, les membres sont nombreux. En 1927, on en compte 1248, passifs, actifs, honoraires et membres d'honneur. Que voilà un résultat qui met un sentiment d'envie au cœur du comité de 1950. Le club des Neurasthéniques, la section de dames, le club de ping-pong, le club montagnard, toutes les sous-sections apportent une vitalité magnifique à notre grande famille.

La section de dames fête son dixième anniversaire et organise une fête digne de nos plus belles traditions. Quand les dames s'en mêlent, nous en connaissons quelque chose; n'est-ce pas messieurs ? Pendant ce temps, un grand événement se prépare, artistes de la Littéraire et artistes de l'orchestre travaillent d'arrache-pied pour monter l'Arlésienne. Pendant presque une semaine le « plateau » de notre théâtre est envahi par un monde unioniste qui met du cœur à distraire le public de Neuchâtel. C'est un succès dont on se souvient.

En 1929, le chant devient une nouvelle activité. Le chœur est fondé. Les belles pages de

*Rue du Coq d'Inde avant 1900*



Dalcroze et autres compositeurs sont étudiées avec entrain.

Leysin, où des Unionistes malades se refont une santé, reçoit la visite de la troupe d'Ernest Kæser. Moments de détente parmi les souffrances, pendant lesquels nos amis font apparaître des sourires sur les visages pâlis par un mal terrible.

Les concerts de l'orchestre se succèdent, les séances générales se suivent et toujours le succès sourit aux audacieux. En 1932, nouvel événement littéraire, le théâtre retentit du bourdonnement de la « Mouche espagnole ». Quelle pièce, mes amis, on s'en souviendra aussi.

La salle des Conférences ne suffit pas à nos musiciens. Une idée peut être soufflée par le club montagnard ? La terrasse du Terminus, suspendue au-dessus du chemin de la Recorbe, donne asile aux hautbois, basses, violons et timbales. Nous sommes déjà en 1933.

Il est vrai qu'un homme prévoyant en vaut deux. C'est en vertu de ce principe que le 8 février 1935 la Caisse-maladie est fondée. L'Union se préoccupe de plus en plus des questions sociales.

Hélas, faut-il qu'un point noir s'avance à l'horizon ? La caisse est-elle vide ? En avril 1935, le comité lance un appel pour une souscription à une contribution volontaire de 1 franc par membre. Il est aussi dit que les dons plus élevés ne sont pas dédaignés.

Et ainsi passent les années. Que dire des courses, sinon qu'elles sont à la hauteur de toutes les autres manifestations unionistes. Les voyages en zig-zag de Töpffer, en plus petit, pourrions-nous dire. Le Stockhorn, le Chasserion, le lac Champex, la Petite Scheidegg voient passer les cohortes neuchâteloises de l'Union. Le besoin d'étude se fait toujours plus sentir et l'an mil neuf cent trente-sixième de notre ère voit la formation du club des comptables. Et les années fuient et le temps court. Les aînés passent les rênes aux plus jeunes. L'Union continue sa marche ascendante.

1937, 1938, la comptabilité se développe. On exige des apprentis une formation complète. Que faire de mieux pour se perfectionner que de travailler toujours plus. Pour répondre à ce besoin, on met sur pied le bureau pratique. Les tâches de l'Union coûtent et font des trous dans la caisse. Or, vendre remplit l'escarcelle. Les dames l'ont compris. En mai 1938 on voit une première vente de l'Union organisée à la Rotonde. Et le malheur s'abat sur le monde. 1939, la guerre. L'Union ne reste pas en arrière dans l'effort du peuple pour le maintien de l'indépendance du pays. Non seulement les membres endossent pour la plupart le gris-vert, mais la Littéraire joue pour le Noël du soldat.

L'activité est ralentie par l'absence de beaucoup de monde. Malgré cela, le comité songe aux

avantages de ses membres. C'est la fondation de la Caisse-chômage qui est la plus avantageuse du canton. Le local est fermé, messire combustible nous fausse compagnie.

Mais on travaille toujours pour faire connaître notre famille. En 1942, la première quinzaine de l'Union nous révèle encore plus au grand public. Conférences, manifestations prouvent que nous sommes encore là dans le concert des sociétés commerciales et les sous-sections florissent toujours. On songe dans ces temps troublés que la musique adoucit les mœurs. Un orchestre de musique légère voit le jour. On devient sportif, les amateurs du ballon rond s'unissent en un club de football. « Ucomia » va permettre aux jeunes d'avoir une section à eux. Ils se réunissent pour préparer les examens.

Le Val-de-Travers, la Béroche fondent des « succursales » de bien courte durée, hélas, de la famille du chef-lieu.

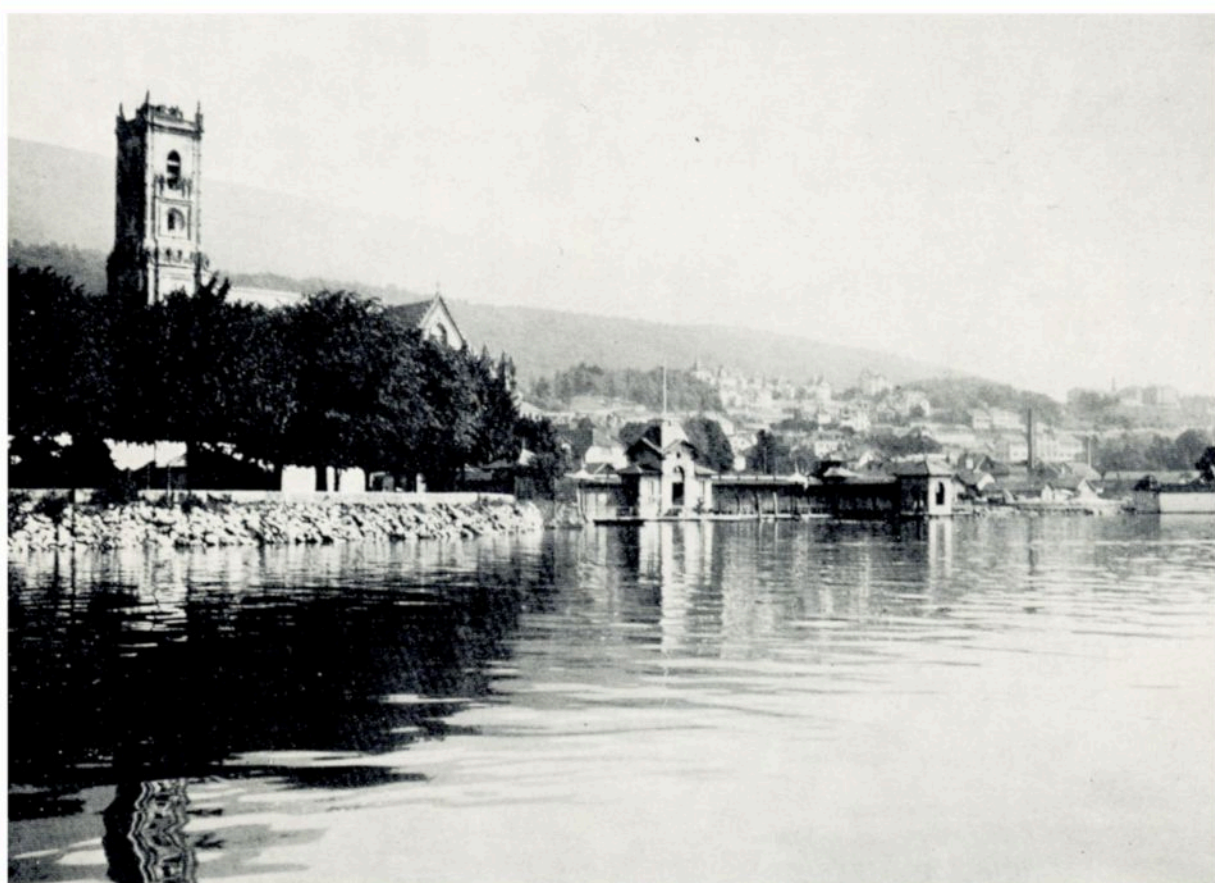
Et nous arrivons à 1942, 1943, 1944. Il semble qu'une crise va terrasser l'Union. Mais elle se secoue et en 1945 et 1946, l'activité semble reprendre de plus belle. Un centre d'études économiques avec son cycle de conférences, un club des jeunes et la Littéraire font retentir le local de mille bruits familiers.

De Max Berthoud à Roger Amaudruz, de 1925 à 1950, l'Union a vécu de belles années et remporté de beaux succès. Puisse cette marche ne jamais s'arrêter ! Ayons confiance en notre idéal et appliquons notre belle devise : « Travail-Progress ».

Gilbert Eicher

*1925-1950*

*Eglise catholique et Bains du Crêt vers 1910*



# 1950-1975

## Historique

C'est le samedi 14 octobre 1950 que l'Union Commerciale a célébré son 75<sup>e</sup> anniversaire. Un comité dirigé par André Richter, placé sous la présidence d'honneur de Max Berthoud, président de l'Union Commerciale en 1925, a bien fait les choses. Cérémonie officielle dans la salle du Grand conseil avec le concours de l'Orphéon dirigé par Carlo Boller. Vin d'honneur offert par l'Etat. Banquet à la Rotonde suivi d'une monture de Charly Dubois avec prologue d'André Richter intitulée « Entre le lac et le théâtre ». Parmi les membres d'honneur nommés à cette occasion, signalons le grand Neuchâtelois qui présidait notre Etat fédéral en cette année 1950 avec la même fermeté et la même distinction qu'il avait mis à présider la commission des études des sociétés commerciales de la Ville de Neuchâtel: Max Petitpierre. Empêché d'être des nôtres ce jour-là, son message concluait par des vœux pour que l'Union Commerciale continue à être un élément actif et prospère de la vie neuchâteloise.

Le même jour a lieu à l'Hôtel City l'assemblée générale de la Fédération des sociétés commerciales de Suisse romande sous la présidence de René Dreyfus qui après quatre ans cède son fauteuil présidentiel à André Jotterand.

L'assemblée générale du 20 juillet 1950 a désigné le rédacteur de ces lignes président de l'Union Commerciale en remplacement d'Alfred Griesser qui après deux ans passait le flambeau. En affirmant sa détermination de faire en sorte que l'Union Commerciale n'ait pas à subir « les retards de la loi et l'insolence des

gens en place » celui qui préside encore la société a défendu une position neuchâteloise et romande avec une équipe d'une fidélité inconditionnelle. Relevons les vingt-cinq ans d'activité au comité de Roger Bovet, Pierre Fasnacht, René Fluemann et Gaston Amaudruz. L'amitié et le dévouement de ces hommes a permis de franchir sans encombre une nouvelle tranche de vingt-cinq ans.

Des conférences sont données, dans le cadre du Cercle d'étude économique, par des juristes, des économistes et des hommes d'affaires.

En automne 1954, la section de gymnastique reprend son activité sous la direction du professeur Albert Müller, activité qui se continue puisque chaque lundi nos sociétaires se retrouvent à Pierre-à-Mazel.

Le 24 novembre 1955 une manifestation marque le huitantième anniversaire de la société. Elle commence par la visite de la merveilleuse collection Henri Strubin, est suivie par un tour d'horizon du professeur Eddy Bauer, d'une présentation des locaux rénovés et d'un dîner à Chaumont.

Le 24 octobre 1959 la FRE célèbre son cinquantième anniversaire dans les salons de l'Hôtel des Bergues, à Genève. Une importante délégation de l'Union Commerciale y prend part.

Chaque année qui passe voit partir un certain nombre de sociétaires éminents. Nous n'en citerons que quelques uns au passage, comme par exemple, en 1959 Louis Fluemann dont l'activité et le dévouement se continuent au travers de son fils René, membre du comité. C'est en 1959

également, que décède M<sup>me</sup> Berthe Zutter « la tante Emma » de tous ceux qui fréquentèrent nos locaux à l'époque.

La caisse d'assurance-chômage célèbre son vingtième anniversaire le 12 novembre 1960 en présence de Louis Bressenel et Robert Bovard respectivement président et vice-président de cette institution. René Guillod qui vient de succéder à Bernard Borel à la tête de l'Office communal du travail participe à la manifestation. Cette caisse d'assurance-chômage est réservée au personnel commercial. Elle peut assurer l'ensemble du personnel d'une maison dans le cadre d'une affiliation collective, ce sera le cas de l'Electricité Neuchâteloise en 1953 et de Métaux Précieux en 1956.

L'Union Commerciale organise régulièrement une visite commentée des expositions du professeur Gabus au Musée d'ethnographie.

Dans l'Unioniste qui retrace fidèlement la vie de la société, paraissent une série d'articles sur les assurances sociales. Signalons ceux de Marcel Hass, secrétaire de la FRE qui deviendra par la suite directeur de l'Hôpital cantonal de Genève et sera remplacé par René Porchet.

A la fin de 1964, Ernest Kaeser qui avait composé la marche de l'Union Commerciale nous quitte en laissant ce message de reconnaissance: « La vie me fut belle, merci ». Deux ans plus tard se sera le tour de Max Berthoud qui, avec son comité avait permis en 1925 à l'Union Commerciale d'être propriétaire de l'immeuble N° 24 du Coq d'Inde.

Année après année le concours de dactylographie de la FRE est examiné par un jury que M<sup>lle</sup> Tilo Frey préside avec compétence pendant plus de vingt ans.

En 1968 meurt Marcel Weber ancien vice-président de l'Union Commerciale et ancien délégué à la fédération romande.

La traditionnelle fête de Noël connaît en fin d'année un succès considérable, nos locaux s'emplissent de voix enfantines dans un décor dû à l'imagination de notre dévouée concierge M<sup>me</sup> Wuillemin.

Nous ne saurions terminer cet historique sans un regret, celui qu'Emmanuel Borel et André Richter qui ont joué un rôle si éminent dans la vie de notre société aient quitté ce monde sans pouvoir assister au centenaire de la société, le premier le 1<sup>er</sup> mars 1974, le second le 4 novembre de la même année.

#### **Commission des études des sociétés commerciales**

Cette commission, composée d'un nombre égal de membres de l'Union Commerciale et de la

section de Neuchâtel de la Société Suisse des Employés de Commerce a été présidée avec distinction et compétence par:

M. Max Petitpierre jusqu'à sa nomination de président de la Chambre Suisse d'Horlogerie en 1941.

M. Max Henry, juge cantonal, qui lui succède jusqu'en 1958.

M. Philippe Mayor, président du Tribunal civil de Neuchâtel, qui le remplace en 1951. M. Jean-Paul Bourquin, avocat, qui reprend son poste en 1961. Il démissionne en 1972 à la suite de la réorganisation des écoles professionnelles.

Dès l'origine, le but de la commission était double:

- 1) Mettre sur pied des cours commerciaux destinés à la formation des apprentis de commerce, puis par la suite administrer l'Ecole complémentaire commerciale devenue plus tard Ecole professionnelle commerciale.
- 2) Assurer un enseignement du soir commun aux deux sociétés.

Au départ, les cours sont donnés par des professeurs à temps partiel. La question se pose assez rapidement de savoir s'il ne serait pas préférable de leur substituer un corps enseignant employé à temps complet. Un projet allant dans ce sens est mis sur pied en 1950. Il est mal accueilli par les professeurs.

En 1951 de nouvelles dispositions légales entraînent une réorganisation de l'enseignement commercial.

En 1952 la VPOD demande que le personnel enseignant puisse faire partie de la commission. Celle-ci est d'accord à condition qu'il y ait collaboration dans un esprit constructif et que les délégués aient voie consultative.

En 1954 les cours sont donnés dans de nouveaux locaux à la Maladière. Un statut de l'école est adopté sur le modèle des autres écoles de la Ville. Il est le fait de l'Autorité communale et n'a été souhaité ni par l'Union Commerciale ni par la SSEC.

En 1957 un arrêté organique de l'Ecole complémentaire commerciale est mis au point. Il est adopté par le Conseil général le 9 décembre 1957 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 24 janvier 1958.

Dès lors et pendant plus de dix ans cet organisme engage les professeurs, fixe les écolages, adopte le budget proposé aux autorités communales. Il est le seul dont les membres sont désignés par des organisations professionnelles.



L'augmentation considérable des frais dus à l'instruction publique entraîne des projets de réorganisation et de concentration.

En 1971 une commission réduite composée de membres désignés par le Conseil général et par les Sociétés commerciales voit le jour. Elle fait partie d'une organisation faitière s'occupant de l'ensemble de la formation professionnelle.

Cette situation nouvelle modifie le but de la commission qui ne s'occupera plus à l'avenir que de l'organisation des cours du soir. Elle entraîne la démission de M. Jean-Paul Bourquin.

### **Caisse d'assurance-chômage**

Le 9 septembre 1940 une caisse d'assurance-chômage de l'Union Commerciale est fondée. Elle est section de la Caisse d'assurance-chômage de la Société des Jeunes Commerçants de Lausanne, notre société sœur lausannoise ayant mis son institution de prévoyance à notre disposition.

Pierre-A. Montandon en est le premier administrateur tandis que Robert Borel fonctionne comme secrétaire.

En 1945 et pendant deux ans, Robert Borel remplace l'administrateur, puis les deux hommes reprennent la place qui était la leur lors de la fondation.

Le 19 avril 1950, Gaston Amaudruz est nommé administrateur unique.

En 1960 on lui adjoint un caissier et, jusqu'à ce jour, il administre la caisse avec deux collaborateurs, actuellement Jean-Claude Ducommun et Marcel Perret.

Le 30 juin 1975 la caisse comptait 1257 membres.

Notre organisme de prévoyance sociale est mis à contribution en raison de la situation économique actuelle, à l'heure où des dispositions légales en cours d'élaboration, vont modifier considérablement l'état de chose existant.

Il nous reste à souhaiter que la nouvelle assurance-chômage n'entraîne pas la disparition des caisses professionnelles. Ces dernières ne sont pas responsables d'une situation discutable qui peut être améliorée efficacement par d'autres moyens que par une centralisation.

### **Association des Vieux-Unionistes**

Cette société qui groupe des anciens sociétaires et des amis de l'Union commerciale a été présidée pendant dix ans par André Richter. Gaston Moulin lui a succédé en 1957, puis a cédé sa place à Henri Crosetti en 1959 pour la reprendre

de 1963 à 1970. C'est alors au tour d'Alfred Griesser d'assumer cette charge pendant deux ans pour passer la main en 1972 à André Humbert.

Chaque année l'association organise une course. Parmi les buts choisis signalons: les Grottes-de-Milandres, le Châtelot, le Château de Boudry, le musée du Vieux-Moudon, le château de Domont, Arbois, le musée des frères Baud à l'Auberson, le château de Gruyères, celui de La Sarraz et enfin récemment le Musée paysan de La Chaux-de-Fonds.

### **Société immobilière de l'Union Commerciale**

Le fonds de construction constitué en 1900 lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Union Commerciale a permis vingt-cinq ans plus tard, grâce à l'intervention d'Edmond Bourquin père, d'acquérir l'immeuble portant le N<sup>o</sup> 24 de la rue du Coq-d'Inde appartenant alors aux hoirs Prince. La transaction se fit au prix de Fr. 130 000.—. Une société immobilière au capital de Fr. 5000.— divisé en cinquante actions de Fr. 100.— chacune fut créée. Elle était présidée par Edmond Bourquin, Emmanuel Borel fonctionnant comme secrétaire. Par la suite la présidence sera confiée à Louis Thévenaz puis à David Roulet qui assure encore ses fonctions à l'heure actuelle. Armand Montandon père, gérant à l'Etude Petitpierre et Hotz, s'est occupé pendant de nombreuses années de notre immeuble. Aujourd'hui les actions de la Société Immobilière dont le capital est de Fr. 50 000.— sont presque toutes en mains de l'Union Commerciale et de l'Association des Vieux-Unionistes. Nous devons être reconnaissants envers les hommes clairvoyants qui ont permis que nous soyons chez nous dans un immeuble bien placé et de valeur.

En conclusion, il est permis de dire que le dernier quart du premier siècle d'existence de l'Union Commerciale a été à l'image des précédents, c'est-à-dire caractérisé par l'activité intense d'hommes dévoués qui pensent avoir fidèlement servi la société qui leur est chère et à travers elle le Pays de Neuchâtel.

Roger Amaudruz

*1950-1975*

*Temple du Bas en 1912*



# Fédération romande des employés

## Son histoire et son évolution

Dans le dernier tiers du siècle passé, plus précisément entre 1869 et 1875, trois sociétés d'employés et de personnel commercial se sont fondées en Suisse romande. Il s'agit de

l'Association des Commis de Genève (1869)

la Société des Jeunes Commerçants  
de Lausanne (1873)

l'Union Commerciale de Neuchâtel (1875)

Ces trois groupements poursuivaient un but identique, à savoir le développement de la formation professionnelle et culturelle de leurs membres par l'organisation de cours et l'établissement de liens d'amitié.

Pendant un certain nombre d'années ces sociétés commerciales de Suisse romande sont restées isolées probablement parce qu'elles désiraient conserver leur autonomie et leur indépendance.

Une tentative de rapprochement en 1895 fit l'objet de pourparlers entre les présidents responsables. A la demande de l'Association des Commis de Genève, le comité de la Société des Jeunes Commerçants convoqua à Lausanne, le 12 juin 1896, une réunion des délégués des trois sociétés en question et d'autres groupements éventuellement intéressés. La discussion porta surtout sur l'organisation du futur groupement, les subsides fédéraux, les cours, les bureaux de placement voire un journal fédératif. Cette réunion n'apporta malheureusement pas de solution.

C'est seulement treize ans plus tard, soit le 14 mars 1909, que les trois sociétés romandes réussirent à se mettre d'accord. Elles approuvèrent les premiers statuts de la Fédération appelée à l'époque « Fédération des Sociétés d'études commerciales de la Suisse romande (1909 - 1945) puis Fédération des Sociétés commerciales de la Suisse romande (1946 - 1952) pour prendre dès 1953 sa dénomination actuelle.

La première présidence de la Fédération fut assumée par un membre de la Société des Jeunes Commerçants de Lausanne, M. Fritz Spielmann. Il a été ainsi le pionnier de la première heure.

Depuis sa fondation la liste des personnes dévouées et désintéressées qui ont présidé à ses destinées s'allonge:

F. Spielmann . . .	(SJCL)	1909 - 1914
A. Grossi . . .	(SJCL)	1915 - 1916
L. Bressenel . . .	(SJCL)	1917 - 1919
E. Mottier . . .	(ACG)	1920 - 1925
M. Berthoud . . .	(UCN)	1926 - 1932
G. A. Schaefer . . .	(SJCL)	1933
A. Brélaz . . .	(SJCL)	1934 - 1936
G. Blanc . . .	(SJCL)	1937
J. E. Miauton . . .	(SJCL)	1938 - 1941
F. Perroux . . .	(ACG)	1942 - 1946
R. Dreyfus . . .	(SJCL)	1947 - 1950
A. Jotterand . . .	(SJCL)	1951 - 1954
E. Held . . .	(ARCD)	1955 - 1961
P. A. Montandon . . .	(UCN)	1962 - 1972
A. Miffon . . .	(ACG)	1973 - 1974
R. Bovet . . .	(UCN)	dès 1975

Longtemps composée des trois sociétés fondatrices, un nouveau groupement a demandé son admission en 1942 et fut reçu, à part entière, comme quatrième membre de la Fédération. Il s'agit de l'Association romande des comptables diplômés. Quelque douze ans plus tard, de 1954 à 1957, trois nouvelles sociétés d'employés viennent renforcer ses effectifs étendant ainsi son champ d'action. Ce sont

l'Association du personnel  
de la quincaillerie et métaux de Genève  
(1954)

l'Association vaudoise des fonctionnaires  
et employés d'assurance, Lausanne (1954)

l'Association romande du personnel  
de la librairie et de l'édition (1957)

En 1963, désirant étendre notre influence et nous faire connaître dans un autre canton, nous organisons notre assemblée annuelle des délégués à Fribourg. Cela nous permet d'entrer en pourparlers avec l'Association fribourgeoise des employés d'assurance qui accepta, par la suite, d'entrer dans notre organisation. Cette adhésion fut particulièrement bienvenue car elle introduisait un canton non encore représenté au sein de la Fédération.

Malheureusement depuis quelques années cette société connut quelques difficultés et malgré nos réitérées interventions, elle se désintéressa de nos activités. Le seul contact que nous avons actuellement avec nos amis Fribourgeois l'est par l'organisation de notre concours romand de dactylographie.

Au printemps 1971, désirant réaliser un vœu qui lui est cher, le comité de la FRE prend des contacts avec la Société valaisanne des employés d'assurance en vue de l'organisation en Valais, de l'assemblée des délégués. Nous trouvons un écho très favorable et l'expérience fribourgeoise de 1963 peut être renouvelée dans un autre canton romand.

Nous sommes très chaleureusement reçus à Sion et à Savièse en octobre 1971 et tous les participants à cette assemblée de délégués en ont gardé un souvenir lumineux.

Le résultat ne s'est pas fait attendre et en 1972 nous avons eu le grand plaisir d'accueillir comme membre à part entière la Société valaisanne des employés d'assurance. Ce dernier groupement, par la voix de son représentant au comité apporta beaucoup à notre Fédération et nous pouvons affirmer que le canton du Valais est dignement et valablement représenté.

### Ses buts et principes

Définis par ses statuts actuels, ses buts et principes restent conformes à la ligne fixée par ses fondateurs:

1. L'étude en commun des questions intéressant les sociétés se rattachant à la Fédération.
2. L'organisation de cours et examens pour l'obtention de certificats d'aptitude, la collaboration avec toute association suisse habilitée pour délivrer des diplômes supérieurs. Un règlement spécial fixe les modalités relatives aux cours et aux examens organisés.
3. L'étude de mesures d'ensemble à prendre dans l'intérêt des membres de la Fédération, tant au point de vue professionnel que social. Un règlement spécial fixe les points relatifs aux questions traitant de la caisse d'assurance-chômage, de la caisse maladie, du bureau de placement, etc.
4. L'édition et la vente d'ouvrages consacrés aux études commerciales.

L'esprit fédéraliste romand, le besoin d'indépendance qui marquèrent la Fédération de leur empreinte dès le début, se retrouvent toujours: « Les sociétés fédérées conservent leur autonomie dans le cadre des présents statuts; les statuts des sociétés fédérées doivent être en accord avec les buts de la Fédération. Toute modification doit être communiquée au comité de la Fédération romande des employés ». (Art. 6).

« La Fédération observe la neutralité politique et confessionnelle. » (Art. 7).

### Ses participations

Au cours des années, reconnaissant par là son autorité et son influence croissante, la Fédération romande des employés participe, par ses délégués et ses experts, à de nombreuses commissions ou institutions, dont les plus importantes sont:

- Commission centrale d'apprentissage;
- Commission fédérale de la formation professionnelle;
- Association suisse pour l'enseignement commercial;
- Commission suisse pour la formation professionnelle en matière d'assurance privée;
- Examens fédéraux de comptables diplômés;
- Examens supérieurs d'employés de banque;
- Examens de la Chambre suisse pour expertises comptables;
- Examens professionnels supérieurs dans le commerce de détail;
- Caisse de compensation de l'Association des industries vaudoises;
- Caisse interprofessionnelle neuchâteloise de compensation pour l'industrie, le commerce et les arts et métiers;

- Caisse interprofessionnelle vaudoise d'assurances sociales;
- Caisse AVS des groupements patronaux vaudois;
- Caisse AVS des détaillants genevois;
- Association intercantonale pour la prévoyance en faveur du personnel.

Elle organise en outre, chaque année, avec l'aide des sociétés fédérées un concours romand de dactylographie qui a lieu dans nos cinq cantons romands et qui réunit plus de 400 participants. Le diplôme qui consacre la réussite des épreuves est très apprécié.

### Son avenir

Indépendamment des problèmes touchant à la formation et au développement professionnels de ses membres, domaine dans lequel la Fédération romande des employés a exercé un rôle et une influence importants, elle a étendu, durant ces quinze dernières années, son champ d'activité au domaine social touchant de plus en plus les travailleurs. Dans la société actuelle, il n'est plus possible de s'écarter de la politique sociale qui est entrée dans nos mœurs et la Fédération se doit de suivre de très près cette évolution irréversible. La période de grande prospérité que nous avons connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale a certes facilité l'amélioration des conditions de vie de toute la population, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le sort des plus défavorisés. La lutte s'engagera pour assurer la sécurité de l'emploi et le maintien de l'acquis. Il reste encore à mettre en place le second pilier de la prévoyance sociale, d'une part, et à prendre des mesures adéquates pour faciliter la réalisation du troisième pilier qu'est l'épargne individuelle, d'autre part.

Les mesures prises pour essayer de combattre l'inflation ne doivent pas être supprimées, ni neutralisées par celles prises pour relancer l'économie.

La révision de la loi sur l'assurance chômage, actuellement en cours, touche de très près nos sociétés fédérales qui sont à l'origine de la création de l'assurance chômage. La Fédération romande des employés luttera avec vigueur contre la conception préconisée par l'autorité fédérale. Elle se déclare en faveur de l'assurance chômage obligatoire dans toute la Suisse mais s'oppose à toute centralisation de cette institution. Seule l'affiliation individuelle permet au salarié d'avoir le contact nécessaire avec sa caisse et de s'ouvrir plus librement de ses propres problèmes avec des personnes qu'il connaît bien.

Dans le domaine du logement, notre Fédération n'a pas cessé de participer activement à la défense des locataires. Si la crise du logement

peut être considérée comme surmontée, les loyers restent élevés et notre attention ne doit pas se relâcher sur ce point.

La participation, contestée par certains milieux, fait l'objet d'une initiative syndicale et d'un contre-projet fédéral qui devront être soumis au verdict populaire. Là encore la Fédération sera appelée à prendre position.

En matière économique, la dépendance de notre pays et sa position géographique doivent nous inciter à la plus grande prudence. Les difficultés économiques ne peuvent que confirmer les lignes de conduite que la FRE s'est donnée, à savoir, la formation et la défense des intérêts du personnel commercial. Les seules mutations que nous devons craindre sont les transformations tendant à créer « l'Etat providence », car nous croyons fermement à la responsabilité de l'individu.

Nous devons limiter le rôle de la technocratie sans toutefois l'opposer à la démocratie.

Ce n'est que lorsque le travailleur est considéré, non seulement pour son œuvre, mais également en qualité de personne, qu'il peut apporter le meilleur de lui-même en participant pleinement à la vie de son entreprise.

Le monde du travail et le capital ne sont complémentaires que dans une économie régie par les lois de l'offre et de la demande. La Fédération romande des employés fera tout pour qu'il en soit ainsi demain plus encore qu'aujourd'hui. Elle luttera dans cet esprit contre toute forme de dirigisme.

Elle doit continuer par un travail efficace et réaliste à étendre son champ d'activité vers une défense professionnelle beaucoup plus active, la formation professionnelle n'étant qu'une des composantes. C'est alors que nous serons encore mieux entendus sur le plan suisse et que nous pourrons représenter efficacement et sans contestation possible la minorité romande.

Roger Bovet

Président de la Fédération romande des employés

# Comité du Centenaire

## Bureau:

M. Roger Amaudruz, président de l'Union Commerciale  
M. André Humbert, président de l'association des Vieux Unionistes  
M. Emile Biedermann, président de la commission des finances  
M. Pierre-A. Montandon, président de la commission de réception  
M. Raymond Humbert, président de la commission d'organisation  
M<sup>me</sup> Jaqueline Glauser-Baillods, secrétaire

## Finances:

M. Emile Biedermann, président  
M. Albert Müller-Schenk  
M. René Fluemann  
M. Jean-Claude Ducommun  
M. Adolphe Humbert

## Réception:

M. Pierre-A. Montandon, président  
M. Pierre Fasnacht  
M. Gaston Moulin  
M. Alfred Griesser  
M. Aimé Baillods  
M<sup>me</sup> Simone Humbert

## Organisation:

M. Raymond Humbert, président  
M. Robert Borel  
M. Jean Gutknecht  
M. Jean-Claude Buschini  
M. Gaston Amaudruz  
M. Paul Beuchat  
M. Donat Ritschard

# Programme du Centenaire

*Samedi 15 novembre 1975*

- |           |   |
|-----------|---|
| 16 heures | Réunion des personnes venant de l'extérieur<br>au N° 24 du Coq-d'Inde,<br>immeuble de l'Union Commerciale de Neuchâtel                                    |
| 17 heures | Cérémonie officielle<br>au Temple du Bas - Salle de Musique<br>(Portes à 16 h 45, côté ouest)   |
| 18 h 30   | Vin d'honneur offert par l'Etat de Neuchâtel<br>et la Ville de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville  |
| 20 heures | Banquet à l'Eurotel<br>Grand buffet chaud et froid accompagné du joli vin<br>de Neuchâtel et agrémenté<br>par « Les Radians », Hervé et son orgue — Danse |